

BULLETIN DE RESERVATION

Croisière RUSTICA « Bougainvilliers et Oliviers »
Du 05 au 12 juin 2022 à bord du **Costa Luminosa**



A retourner, accompagné de l'acompte à **Bleu Voyages**, Les jardins d'entreprise bat B2, 213 rue de GERLAND
69007 LYON **04 72 76 75 66** - rustica@bleu-voyages.fr

1^{er} PASSAGER

Mme. Mlle. M. Nom (1) : Prénom :
Né(e) le : |_|_| |_|_| |_|_|_|_| à Pays : Nationalité :
N° de CNI / passeport : émis le : |_|_| |_|_| |_|_|_|_| à : expire le : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|
Adresse :
Code postal : |_|_|_|_| Ville : Pays :
Tél : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|_|_| E-mail :

2^{ème} PASSAGER

Mme. Mlle. M. Nom (1) : Prénom :
Né(e) le : |_|_| |_|_| |_|_|_|_| à Pays : Nationalité :
N° de CNI / passeport : émis le : |_|_| |_|_| |_|_|_|_| à : expire le : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|
Adresse :
Code postal : |_|_|_|_| Ville : Pays :
Tél : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|_|_| E-mail :

**CARTE NATIONALE
D'IDENTITE EN COURS
DE VALIDITE
OBLIGATOIRE**

Catégorie de cabine choisie :

Supplément cabine individuelle

Lieu de départ : **Aéroport Paris (pour vol à destination de Venise)**

Départ d'une grande ville de province possible et selon les disponibilités :

(En demande, sous réserve d'obtention des vols par la compagnie).

Forfait boisson Pio Gusto Prix / personne : 80 € X personne(s) = €

Extension les villas Palladiennes : € X personne(s) = €

Assurance **Présence** Assistance annulation / bagages avec garantie COVID: (89€/personne) (à souscrire et à régler avec votre inscription)

Montant total / personne : x personne(s) = €

Règlement du voyage par personne : **550 €/personne** à la réservation.

600€/personne le 28 février 2022 *solde du voyage le 06 avril 2022 au plus tard

Votre réservation implique l'acceptation des conditions d'annulation ci-après (par personne) : Frais d'annulation + de 150 jours du départ : 100 €/ personne ; entre 150 et 91 jours du départ : 20 % du montant total du voyage ; entre 90 et 61 jours : 40 % du montant total du voyage ; entre 60 et 31 jours du départ : 70 % du montant total du voyage ; moins de 31 jours du départ: 100 % (Ces frais pourront selon le cas être couverts par notre assurance annulation PRESENCE)

----- **REGLEMENT** : (à remplir – dater et signer) -----

Par chèque bancaire à l'ordre de **Selectour Bleu Voyages**

Par carte bancaire

N° de la carte : |_|_|_|_|_| - |_|_|_|_|_| - |_|_|_|_|_| - |_|_|_|_|_|

Cryptogramme visuel : |_|_|_|_| (voir panneau signature au dos de la carte)

Date de validité : |_|_| / |_|_|

Nom du porteur : Prénom :

J'autorise l'agence **Bleu Voyages** à prélever ma Carte de Crédit du montant du voyage selon échéancier ci-dessus.

Date :

Signature :

Au reçu de votre réservation, vous recevrez une confirmation.

CONDITIONS GÉNÉRALES et PARTICULIÈRES DE VENTE à conserver

CONDITIONS DE VENTES

Les conditions générales de vente sont celles qui ont été fixées par la loi n°2009-988 du 22 juillet 2009 du code du tourisme, loi de développement et de modernisation des services touristiques. Les décrets, arrêtés et circulaires n° 2009-1650 du 23 décembre 2009 parus au journal officiel du 27 décembre 2009 fixent les conditions du régime de la vente de voyages et de séjours. Ils figurent au verso du contrat de vente qui vous sera remis par votre agence de voyages dès votre inscription. Vous pouvez recevoir la copie complète de ces conditions de vente sur simple demande.

INSCRIPTION ET PAIEMENT

Renvoyer le bulletin ci-joint à Selectour BLEU VOYAGES, Les jardins d'entreprise, 213 rue de GERLAND 69007 Lyon tel : 04 72 76 75 66 - fax : 04 72 76 75 61

ou mail : voyager@bleu-voyages.fr. Pour être prise en compte chaque inscription doit être accompagnée d'un acompte. Une confirmation d'inscription sera envoyée dans les 10 jours. Les échéances de règlement sont à respecter sans rappel de l'Agence.

FORMALITES – DOCUMENTS

Il est obligatoire pour les ressortissants français de détenir une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité pour participer à cette croisière. Pour les ressortissants non français, prière de consulter les autorités compétentes de leur Pays (Consulat, Ambassade,...).

Selectour Bleu Voyages décline toute responsabilité en cas de non obtention ou de non présentation des documents d'entrée pour les pays concernés. L'agence recommande à ses clients de consulter le Site du Ministère des Affaires Étrangères - <http://www.diplomatie.gouv.fr/> - rubrique « conseils aux voyageurs » et plus spécifiquement concernant les rubriques « risque pays » et « santé » pour une information sûre et complète.

PRIX

Le prix, forfaitaire, a été établi sur la base d'un nombre minimum de **80 participants, précisé pour chaque voyage en accord avec RUSTICA. Si ce nombre minimum de participants n'était pas atteint, le voyage pourrait soit être annulé soit faire l'objet d'un supplément de prix qui serait proposé aux inscrits, deux mois au plus tard avant le départ (après concertation avec RUSTICA)**

Le prix a été fixé en fonction des conditions économiques connues au 15 juin 2019 pour chaque voyage, en particulier le prix des carburants et les taxes aériennes et de sécurité. **Veillez noter qu'une hausse significative de l'un ou l'autre de ces derniers éléments ferait l'objet d'un réajustement du prix de vente** (voir conditions de réajustement sur le programme de chaque voyage). Toute prestation non-utilisée du fait du voyageur ne donne lieu à aucun remboursement.

ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par courrier recommandé. En cas d'annulation, sauf indication différente sur le contrat de voyage concerné, les frais seront les suivants :

- Plus de 150 jours avant le départ : 100 € / personne
- 150 à 91 jours : 20 % du prix du voyage
- 90 à 61 jours : 40 % du prix du voyage
- 60 à 31 jours : 70 % du prix du voyage
- Moins de 31 jours : 100 % du prix du voyage

ASSURANCES

L'assurance assistance- rapatriement (contrat PRESENCE ou APRIL) est incluse dans le montant du voyage. BLEU VOYAGES propose pour les participants qui le désirent une convention complémentaire – annulation, bagages, assistance souscrite auprès de PRESENCE Assistance ou TMS / GROUPE APRIL, - FRANCE. La prime du contrat loisirs Confiance est variable (**89 €/personne pour un montant supérieur à 2 000 €**). Lorsque souscrite un exemplaire de la convention d'assurance est joint à la confirmation d'inscription et détaille les droits et devoirs du voyageur. Nous vous recommandons d'en prendre attentivement connaissance.

Outre les garanties classiques toujours incluses, elle prévoit également au contrat :

Le remboursement des frais d'annulation facturés par l'organisateur du voyage pour tous les cas suivants :

- Annulation pour maladie grave (*y compris maladie due à une épidémie ou un virus*), accident corporel grave ou décès de l'assuré, ou d'un membre de sa famille ne voyageant pas.

**(Moyennant une franchise non remboursable de 5 % du montant du sinistre pour les voyages de moins de 2 000 € et de 10 % pour les voyages de 2 000 à 50 000 €/ personne)*

CHAMBRES ou CABINES INDIVIDUELLES

Le prix des cabines individuelles est très élevé dû au fait qu'il n'y a pas de chambres individuelles. Le prix de la cabine étant le même pour une ou deux personnes. Dans le cas où l'un des inscrits au voyage partagerait sa chambre annulerait son voyage, la personne restant seule si aucun autre « co-chambriste » n'a été trouvé au moment du règlement du solde du voyage, devra acquitter le supplément pour chambre individuelle.

TRANSPORTS AERIENS ou MARITIMES

Les horaires figurant dans le programme sont donnés sur la foi des informations reçues de la compagnie MARITIME ou aérienne (le cas échéant) Ils sont susceptibles d'être modifiés. L'agence ne saurait être tenue pour responsable des conséquences d'un changement d'horaire ou d'une modification d'itinéraire de la compagnie aérienne ou maritime.

RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

L'inscription à la croisière sélectionnée par RUSTICA implique l'accord sur toutes les clauses des conditions générales et particulières. L'interruption du circuit, pour quelque cause que ce soit, ne peut donner droit à un éventuel remboursement que dans la mesure où l'agence obtient de la part des prestataires de services (en l'occurrence la compagnie maritime) une déduction pour les services non-fournis. Si, pour une raison quelconque indépendante de sa volonté, l'agence se voit dans l'obligation d'annuler tout ou une partie des engagements prévus, la personne inscrite au voyage sera remboursée de la somme correspondant aux prestations non-fournies et ne pourra prétendre à des dommages et intérêts ou indemnités.

LITIGES

En cas de contestation, toute demande ou action judiciaire devra, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de connexité, être portée pour BLEU VOYAGES, devant le Tribunal de commerce de Lyon, à l'exclusion de tous les autres.

Selectour Bleu Voyages

Bat B2 les jardins d'entreprise – 213 rue de GERLAND
69007 LYON

Tel: 04 72 767 566

Mail: rustica@bleu-voyages.fr

Selectour Bleu Voyages

Les jardins d'entreprise • bat B2 • 213 rue de GERLAND • 69007 Lyon

Tél 04 72 76 75 66 • voyager@bleu-voyages.fr

www.bleu-voyages.fr